

Nom de l'UE: BAC GRH / BES AGP	Éléments de législation appliquée à la GRH		
Titre du/des cours	Droit individuel du travail, Droit collectif du travail, Droit de la sécurité sociale		
Chargé de cours	Maître Maurice HENRARD		
Niveau	1	Unité déterminante¹	Non
Nombre de périodes	90	Pré requis pour	- BAC/BES Secrétariat Social - BAC Stage d'intégration professionnelle - BES Stage d'activités professionnelles
Langue de cours	français	Crédits ECTS	8

Objectifs du cours

- s'approprier des connaissances générales en droit individuel et en droit collectif du travail ;
- maîtriser les principes fondamentaux de la sécurité sociale ;
- appliquer les principes généraux régissant le droit du travail et de maîtriser les principes de la sécurité sociale dans divers cas pratiques ;
- déterminer en fonction des spécificités du travail et de l'entreprise le contrat de travail le plus approprié ;
- actualiser et de vérifier ses connaissances par la consultation et le tri d'informations juridiques.

Contenu du cours

- **en droit individuel** : les règles fondamentales des lois du 3 juillet 1978 (y compris la loi du 26.12.2013), du 12 avril 1965, du 8 avril 1965, du 12 mars 1971, du 4 janvier 1974, du 10 mai 2007, mais toujours sans empiéter sur les matières relevant de l'UF secrétariat social ni de l'UF questions spéciales de droit ;
- **en droit collectif** : les conventions collectives du travail avec exemple de la CPNAE (5.12.1968) ;
- **en droit de la sécurité sociale** : l'organisation générale de la sécurité sociale des salariés et du statut social des indépendants; les règles européennes fondamentales sur la sécurité sociale applicable ;
- **d'une façon générale**, initier les étudiants à la documentation disponible pour eux, notamment sur internet (adresse et contenu des sites, etc.).

Méthodologie

- Cours magistraux - Questions-réponses
- Illustrations par des exemples, applications et exercices tantôt inductifs, tantôt déductifs ou récapitulatifs.

Supports

- Un syllabus développé et mis à jours annuellement permettant une utilisation professionnelle, conçu pour faire entrer l'étudiant dans la matière de façon précise, rigoureuse et technique, incluant les diverses lois, des tableaux et des formulaires y sont inclus.

Acquis d'apprentissage

- analyser (en différenciant les éléments juridiques qui concernent le droit individuel et le droit collectif du travail) les termes d'un contrat de travail et d'en déterminer les modifications les plus appropriées aux spécificités de ce travail ;
- exécuter les diverses formalités imposées par le droit du travail et le droit de la sécurité sociale dans le cadre d'un contrat de travail ;
- analyser la convention collective de travail proposée ;
- déterminer les avantages sociaux propres aux critères et contraintes de l'entreprise et d'en déterminer les conditions d'octroi ;
- spécifier le type de contrat de travail le plus approprié aux critères de l'entreprise et de mettre en œuvre les obligations de la sécurité sociale qui en découlent.

Évaluation

- Examen écrit en avril et juin

Pondération

Travaux de 1ere session	Evaluation en cours d'année	Evaluation 1ère session	Evaluation de 2de session
	30%	70%	100%

¹ Unité déterminante : unité prise en compte dans les résultats pour l'obtention du diplôme. Ces unités déterminantes sont représentées sur le schéma par une petite étoile en haut à droite. Ces unités déterminantes ont une durée de vie de 8 ans.